

DOSSIER DE PRESSE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE

**L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

ET

LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

***SUR LE CHAMP DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE
D'AUTONOMIE ET DES RISQUES PROFESSIONNELS***

02.03.2023

EN PRÉSENCE DE

POUR L'USH DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

MARIE-HELENE IVOL, Présidente

ANNE SCHWERDORFFER, Directrice

BORIS MASSON, Chargé de missions

FANNY JACQUOT, Chargée de missions

Et

WILFRID BELLEVILLE, Directeur du Patrimoine, DOMANYS

GREGOIRE ENSEL, Directeur Communication et Marketing, GRAND DIJON HABITAT

MAUD LALOUELLE, Chargée de Stratégie et d'innovation, ORVITIS

STEPHANIE VALLOT, Directrice Marketing, Communication et Innovation, HABELLIS

POUR LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

FRANCIS LEBELLE, Directeur général

NATHALIE MOORE, Directrice de l'accompagnement des publics fragilisés

MARC DUCHET, Directeur des risques professionnels

PASCALE SCHLEUNIGER-POULET, Responsable service pilotage et systèmes d'informations

Département Action Sociale

GABRIEL SELLAM, Ingénieur conseil

SYLVAIN QUIPOURT, Ingénieur conseil

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE

**L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
ET LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

SUR LE CHAMP DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET DES RISQUES PROFESSIONNELS

À Dijon, le jeudi 02 mars 2023

Le jeudi 02 mars 2023 à 16h00 dans les locaux de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté, la Présidente de l'USH de Bourgogne-Franche-Comté Marie-Hélène IVOL et le Directeur général de la Carsat Francis LEBELLE ont renouvelé leur convention après trois années d'actions menées auprès des acteurs du territoire.

UNE CONVENTION BIPARTITE POUR POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGÉ

Les deux principaux enjeux identifiés lors de la première convention restent identiques : **l'accompagnement au vieillissement** et **la prévention des risques professionnels**. **Fort d'un bilan encourageant**, l'objectif est de consolider les actions entreprises et de développer des actions innovantes au bénéfice des salariés et des locataires. En effet, ce rapprochement entre la Carsat et l'USH permet aux deux parties de disposer d'une **meilleure visibilité de leurs offres de service réciproques** sur deux champs distincts de la prévention mais qui présentent des enjeux de santé publique : La prévention de la perte d'autonomie et celle des risques professionnels.

Il s'agit **pour nous, acteurs engagés, de mieux relayer, mobiliser et activer nos offres pour agir** sur les territoires au profit des populations logées.

Cette convention ouvre également la possibilité aux deux parties de travailler sur des sujets prospectifs complémentaires comme le développement du numérique ou encore le repérage des fragilités concernant le vieillissement.

Depuis 2016, quelques chiffres clés de cette convention qui a permis de subventionner les bailleurs sociaux à hauteur de 8,4 millions d'euros et d'accorder environ 25,5 millions de prêts. 46 projets ont fait l'objet d'un accompagnement avec un préventeur de la Carsat.

L'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT

Le vieillissement de la population est un défi sociétal particulièrement prégnant en Bourgogne-Franche-Comté, dont le point sommital de la courbe du vieillissement se situe aux environs de 2045/2050. Le partenariat entre l'USH de Bourgogne-Franche-Comté et la Carsat Bourgogne-Franche-Comté a pour objet de renforcer le ciblage et l'efficacité de nos actions ainsi qu'une connaissance commune des locataires retraités du parc social.

Cette recherche d'efficacité passe principalement par :

- **Renforcer la mobilisation** par le Mouvement HLM des aides mises en œuvre par l'Assurance retraite ;
- **Rapprocher les cultures professionnelles** des bailleurs sociaux et de l'Assurance retraite afin que les outils mis en place soient complémentaires ;

- **Mettre en valeur** ce partenariat auprès des locataires, des acteurs professionnels et institutionnels dans l'apport de solutions diversifiées en vue de répondre aux besoins des locataires du régime général.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les enjeux pour les bailleurs sociaux et la Carsat Bourgogne-Franche-Comté sont de préserver la santé et d'assurer la sécurité des salariés, d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises et sur les chantiers, et d'améliorer le bilan économique et social de chaque opération (coût, délai, qualité) en organisant de façon adaptée et responsable les chantiers concernés.

La présente convention a pour objectif de :

- **Nouer des relations partenariales plus structurantes** dans une logique « d'intérêt réciproque » entre l'USH de Bourgogne-Franche-Comté, les bailleurs sociaux et la Carsat Bourgogne-Franche-Comté ;
- **Donner les moyens aux bailleurs sociaux et aux entreprises :**
 - > De prendre en compte en amont des projets la prévention des risques professionnels ;
 - > De mettre en œuvre, en phase chantier, les bonnes pratiques de prévention.

Durée de la convention : de la date de la signature au 31 décembre 2025.

À propos de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté

La Carsat Bourgogne-Franche-Comté est un organisme de sécurité sociale en charge de 3 grandes missions : la préparation et le paiement de la retraite des salariés du régime général et des travailleurs indépendants, l'accompagnement et l'aide des retraités et des assurés en difficulté et la prévention et la tarification des risques professionnels.

À propos de l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté :

Association régionale (loi 1901), l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté est la représentation régionale du Mouvement HLM. Elle réunit, fédère, anime et accompagne les 28 organismes de logement social de la région dans la réalisation de leurs missions d'intérêt général et dans la mise en œuvre des politiques nationales du logement. Elle représente les intérêts du Mouvement HLM de Bourgogne-Franche-Comté et porte la voix de ses adhérents auprès de l'ensemble des acteurs de l'habitat de la région, notamment au sein des instances de décisions et de réflexions régionales (CRHH, CESER, ...) et infrarégionales ; elle mobilise le collectif d'organismes pour agir au cœur des politiques territoriales de l'habitat.

Contacts presse

Anthony POULACHON

anthony.poulachon@carsat-bfc.fr | Tél : 03.80.33.13.74

Anne SCHWERDORFFER

a.schwerdorffer@union-habitat.org | Tél : 06.43.93.12.20

CONVENTION

CADRE DE PARTENARIAT 2023-2025

PREAMBULE

Association régionale (loi 1901), l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne-Franche-Comté est la représentation régionale du Mouvement HLM. Elle réunit, fédère, anime et accompagne les 28 organismes de logement social de la région dans la réalisation de leurs missions d'intérêt général et dans la mise en œuvre des politiques nationales du logement.

Elle informe et organise les échanges entre organismes par métier et par enjeux, pour accompagner les mutations de leur environnement réglementaire, économique, social et technique.

Elle représente les intérêts du Mouvement HLM de Bourgogne-Franche-Comté et porte la voix de ses adhérents auprès de l'ensemble des acteurs de l'habitat de la région et elle est naturellement l'interlocutrice des institutions et acteurs régionaux.

La Carsat Bourgogne-Franche-Comté, organisme de la Sécurité sociale, intervient sur la retraite, les risques professionnels et l'accompagnement des publics fragilisés. Elle est présente aux côtés des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et pendant la retraite. C'est un acteur économique important de notre région qui agit au quotidien pour un service public de qualité, conjuguant proximité en agence et services en ligne.

Les axes de travail USH BFC/Carsat BFC s'inscrivent :

- Dans le cadre du projet régional HLM 2019-2024 de l'USH BFC qui prend en compte les singularités des territoires et des marchés locaux de la région Bourgogne-Franche-Comté qui nécessitent de trouver des réponses adaptées aux problématiques rencontrées ;
- Dans le cadre des déclinaisons régionales des conventions d'objectifs et de gestion (COG) signées entre les caisses nationales et l'Etat et déclinées régionalement ; de la convention signée entre la Caisse Nationale d'assurance Vieillesse (Cnav) et l'USH le 23 mai 2019 ; et des conventions signées par la Carsat BFC avec d'autres partenaires (conventions ANRU notamment à Dijon, convention avec les Conseils départementaux, etc.).

Deux principaux enjeux identifiés conjointement font l'objet du partenariat Carsat BFC / USH BFC formalisé par la présente convention : l'accompagnement au vieillissement et la prévention des risques professionnels. La mise en œuvre du partenariat sur ces deux enjeux est déclinée dans les articles suivants.

ARTICLE 1 : L'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT ET LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Dans un contexte important de vieillissement de la population en région Bourgogne-Franche-Comté, dont le point sommital de la courbe du vieillissement se situe aux environs de 2045/2050, les enjeux liés à l'adaptation de notre société sont multiples : prévenir la perte d'autonomie, améliorer et renforcer le maintien à domicile, prévoir des conditions d'habitat permettant au plus grand nombre de seniors de se maintenir le plus longtemps possible au domicile.

Outre l'adaptation des logements du parc social au vieillissement des locataires, la Carsat prévoit en lien avec les bailleurs sociaux de déployer tout ou partie des autres champs de l'action sociale de l'assurance retraite :

- Développement d'actions individuelles et/ou collectives de prévention et de maintien du lien social ;
- Mise en place d'actions concourant à une meilleure connaissance des besoins des locataires âgés du parc social ;
- Accompagnement des professionnels pour les sensibiliser aux attentes des personnes vieillissantes et aux dispositifs d'aides de l'Assurance Retraite dans le but d'un meilleur repérage des locataires en situation de fragilité ;
- Soutien aux lieux de vie collectifs afin d'accompagner notamment le développement et la rénovation des résidences autonomie.

1 - Objet du partenariat

Le partenariat qu'engagent l'USH BFC et la Carsat BFC vise à renforcer leurs actions et leur connaissance commune des besoins et attentes des locataires retraités du parc social.

Il vise également à :

- Renforcer la mobilisation par le Mouvement HLM des aides mises en œuvre par l'assurance retraite ;
- Rapprocher les cultures professionnelles des bailleurs sociaux et de l'Assurance retraite afin que les outils mis en place soient complémentaires ;
- Mettre en valeur ce partenariat auprès des locataires, des acteurs professionnels et institutionnels dans l'apport de solutions diversifiées en vue de répondre aux besoins des locataires du régime général.

2- Actions communes à mettre en œuvre

- **Favoriser une acculturation commune entre le Mouvement HLM et l'assurance retraite sur les questions liées au vieillissement**
 - o Organiser des rencontres entre les adhérents de l'USH BFC et les représentants de la Carsat ;
 - o Faire connaître aux bailleurs sociaux l'offre de services de l'action sociale de la Carsat BFC (actions collectives de prévention, aides individuelles etc...) afin d'en faire la promotion auprès des locataires du parc social et communiquer plus spécifiquement sur les dispositifs de financement dédiés aux opérations de construction ou de réhabilitation de résidences autonomie et de formules d'habitat regroupés ainsi qu'aux travaux d'adaptation du patrimoine existant ;
 - o Proposer à la Carsat BFC la mise à disposition à titre gracieux de salles permettant d'organiser des ateliers de prévention à destination du public retraité (dans le cadre des actions collectives de prévention Ateliers Bons Jours et Atouts de L'Âge) ;
 - o Faciliter le recrutement de personnes âgées fragiles (isolées, précaires) pour participer à des actions collectives de prévention Ateliers Bons Jours et Atouts de L'Âge en lien avec les coordonnateurs de ces programmes d'actions en charge de leur déploiement sur les territoires.

Tous les sujets ci-après relatifs à l'habitat sont conditionnés à l'évolution de la politique habitat de la Carsat édictée lors de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et l'Assurance Retraite à compter de 2023.

- **Encourager les démarches locales et coordonnées en matière d'habitat**
 - Les services de proximité des bailleurs peuvent être sollicités pour repérer les situations de fragilité. La Carsat définit et met à disposition des bailleurs sociaux des outils et méthodologies de repérage des retraités fragiles au sein du parc en vue d'une prise en charge par l'assurance retraite ;
 - Capitaliser et promouvoir les actions conduites par la Carsat BFC / bailleurs sociaux.

- **Poursuivre l'adaptation du parc social au vieillissement des locataires**
 - L'USH BFC diffusera auprès des bailleurs sociaux l'offre de services de la Carsat BFC en matière d'habitat telle que validée par le conseil d'administration de la Carsat BFC.

- **Diversifier l'offre d'habitat en faveur des séniors**
 - La Carsat BFC peut soutenir les bailleurs sociaux après validation de chaque aide financière par son conseil d'administration
 - Dans leurs opérations de construction, rénovation et/ou équipements de structures d'accueil ou d'hébergements destinés aux personnes retraitées non dépendantes (GIR 5 et 6) via des prêts ou des subventions ;
 - Pour les travaux d'adaptation de logements individuels favorisant ainsi le maintien à domicile des personnes retraitées non dépendantes (GIR 5 et 6) dans le cadre du dispositif pack habitat social ;
 - En complément des prêts et subventions à l'ensemble des lieux de vie collectifs, la Carsat peut soutenir la réhabilitation des résidences autonomie via une enveloppe supplémentaire.
 - ⇒ Ainsi la Carsat BFC s'engage à :
 - Diffuser auprès des bailleurs sociaux les appels à projet ou tout autres informations relatives à des plans d'aides à l'investissement pour la réhabilitation / reconstruction de résidences autonomie ;
 - Partager les éléments d'appréciation sur la situation / priorisation des résidences autonomie fragiles et « utiles » sur les territoires et la rénovation du dispositif financier de l'Assurance retraite dédié à la réhabilitation des résidences autonomie.
 - ⇒ Ainsi l'USH BFC s'engage à :
 - Relayer auprès de tous ses adhérents les informations concernant les dispositifs de financement de la Carsat BFC, notamment dans les zones blanches ; sur les territoires où ces aides sont peu ou non sollicitées.
 - Soutenir le développement d'une offre de logement avec services adaptés aux séniors, y compris les projets
 - L'USH BFC et la Carsat BFC s'engagent à diffuser auprès des bailleurs sociaux les appels à manifestation d'intérêt de l'assurance retraite pour la réhabilitation / construction de formules d'habitats regroupés et de logements intergénérationnels, ou de logements labellisés « habitat inclusif ».

ARTICLE 2 : LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS SUR LES CHANTIERS

Les enjeux pour les bailleurs sociaux et la Carsat BFC sont de préserver la santé et d'assurer la sécurité des salariés, d'améliorer les conditions de travail dans les entreprises et sur les chantiers, et d'améliorer

le bilan économique et social de chaque opération (coût, délai, qualité) en organisant de façon adaptée les chantiers concernés.

Les actions menées par la Carsat BFC s'inscrivent dans le cadre du programme national de prévention des risques professionnels de l'Assurance Maladie dans le secteur du BTP avec notamment la mise en œuvre des thématiques prioritaires de prévention de ce programme (prévention des chutes de hauteur, gestion des manutentions et des approvisionnements, coordination SPS, hygiène et conditions de travail, interventions ultérieures sur ouvrages). Elles s'inscrivent également dans le cadre du Programme Régional Santé au Travail 4.

La présente convention a pour objectif de :

- Nouer des relations partenariales plus structurantes dans une logique « d'intérêt réciproque » entre l'USH BFC, les bailleurs sociaux et la Carsat BFC ;
- Donner les moyens aux bailleurs sociaux et aux entreprises
 - o De prendre en compte en amont des projets la prévention des risques professionnels ;
 - o De mettre en œuvre, en phase chantier, les bonnes pratiques de prévention.

Plusieurs volets d'actions identifiés :

2.1. Outils en ligne

L'objectif est de mettre à disposition de tous les bailleurs sociaux des ressources documentaires et des outils dédiés à la prévention des risques professionnels sur un espace dédié hébergé via le site internet de la Carsat BFC.

2.2. Accompagnement des bailleurs

La Carsat BFC interviendra lors de réunions spécifiques ou lors de réunions organisées par l'USH BFC pour informer de l'offre de service de la Carsat BFC dans le but :

- De diffuser dans le réseau des adhérents de l'USH BFC les bonnes pratiques de prévention ;
- D'engager les bailleurs sociaux à intégrer dans leurs pièces écrites des prescriptions en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- De mieux prendre en compte les rôles et responsabilités des coordonnateurs SPS ;
- D'informer les bailleurs sociaux des aides financières pouvant être mobilisées par les entreprises, qu'ils retiennent sur leurs opérations ;
- De répondre aux sollicitations des bailleurs sociaux et mobiliser ses équipes de proximité pour résoudre des problématiques rencontrées sur les opérations en phase étude ou en phase chantier, y compris sur les risques liés à l'amiante ;
- De développer des formations-actions thématiques (ateliers, etc.) ;
- D'organiser une ou plusieurs manifestations avec l'ensemble des acteurs de la construction (MOE, CSPS, fédérations professionnelles, etc.). D'autres partenaires pourront être sollicités pour intervenir lors de ces manifestations (OPPBTP, DREETS, etc.).

ARTICLE 3 : GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Un comité de pilotage rassemblant les directions des deux parties et/ou leurs représentants se réunira à minima une fois par an pour réaliser un bilan des actions réalisées et définir les axes de collaboration futures.

Des réunions opérationnelles seront organisées en fonction des sujets à traiter et des projets à mener.

Afin d'organiser au quotidien les relations entre les deux parties et faciliter la coordination et la mise en œuvre des actions faisant l'objet de la convention, des interlocuteurs privilégiés de la Carsat BFC et de l'USH BFC sont désignés :

- Les représentantes de l'USH BFC :
 - o Anne SCHWERDORFFER, Directrice ;
 - o Fanny JACQUOT, chargée de missions, pour l'accompagnement au vieillissement et la prévention de la perte d'autonomie ;
 - o Boris MASSON, chargé de missions, Prévention des risques professionnels sur les chantiers ;
- Les représentants de la CARSAT BFC :
 - o M. SELLAM pour la Direction des Risques Professionnels ;
 - o Mme. JACOTOT pour la Direction de l'Accompagnement des Publics Fragilisés.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue à la signature jusqu'au 31 décembre 2025. Des avenants à la convention cadre sont établis pour organiser les modalités opérationnelles de mise en œuvre du partenariat.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris par l'une ou l'autre des parties, la convention pourra être dénoncée de plein droit et sans délais par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Dijon, le 02/03/2023

La Présidente de l'USH BFC

Marie-Hélène IVOL

Le Directeur de la Carsat BFC

Francis LEBELLE

CHIFFRES CLÉS



LE LOGEMENT SOCIAL EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Enjeux et chiffres clés des organismes de logement social de Bourgogne-Franche-Comté

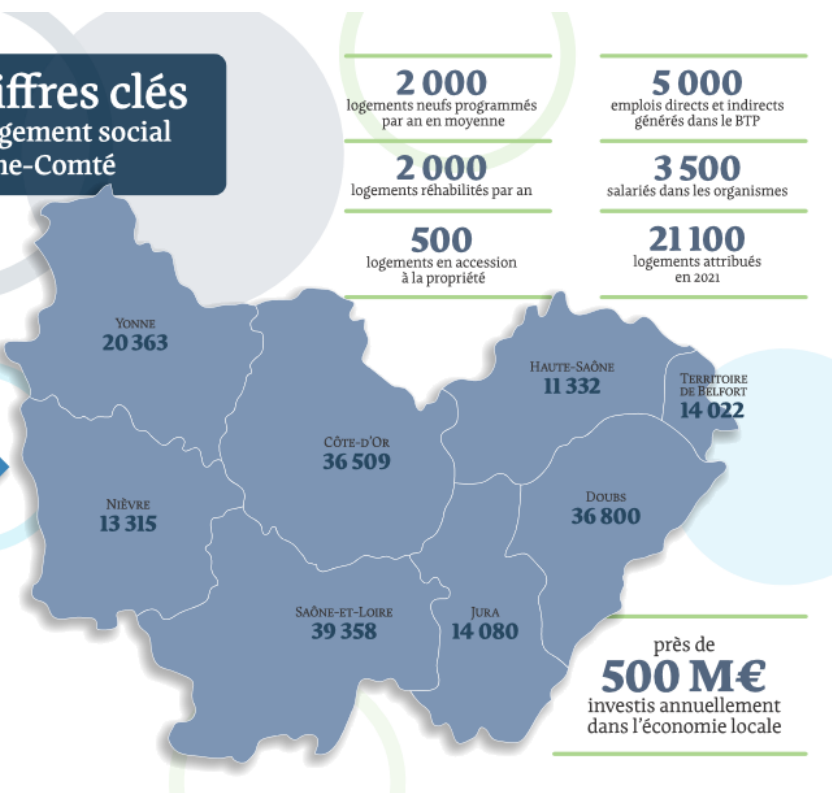
- Offrir des logements de qualité à des prix accessibles et une accession à la propriété sécurisée
- Répondre aux défis de la transition énergétique et climatique
- Renforcer l'attractivité du patrimoine et contribuer à l'attractivité des territoires
- Favoriser les parcours résidentiels
- Accompagner les plus fragiles

Parc social des organismes adhérents de l'USH BFC
RPLS 2021

28
organismes adhérents

Un parc de
186 000
logements

355 000
personnes logées



2 000
logements neufs programmés par an en moyenne

2 000
logements réhabilités par an

500
logements en accession à la propriété

5 000
emplois directs et indirects générés dans le BTP

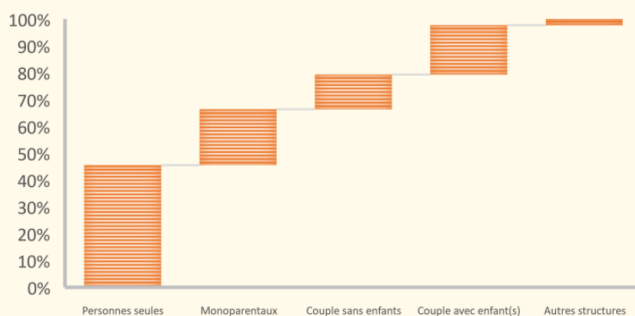
3 500
salariés dans les organismes

21 100
logements attribués en 2021

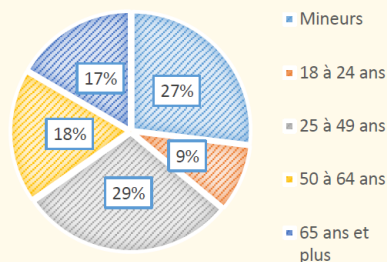
près de
500 M€
investis annuellement dans l'économie locale

L'occupation sociale du parc (ensemble des occupants)

Composition familiale (OPS 2020)



Âge des occupants (OPS 2020)



Les chiffres de la demande de logement social

| Ressources des ménages (OPS 2020) | en % |
|-----------------------------------|-------|
| < 20 % des plafonds PLUS | 23% |
| < 40 % des plafonds PLUS | 42% |
| < 60 % des plafonds PLUS | 63% |
| > 100 % des plafonds PLUS | < 10% |
| > 120 % des plafonds PLUS | < 10% |
| Non renseigné sur total logements | 14% |

Sources :
AREHA EST et SNE

| | Nombre de logements attribués en 2021 | Nombre de demandes en cours au 31/12/2021 |
|-----------------------|---------------------------------------|---|
| Doubs | 3 953 | 10 641 |
| Haute-Saône | 1 496 | 2 760 |
| Jura | 1 365 | 3 539 |
| Territoire de Belfort | 1 577 | 3 144 |
| Côte-d'Or | 4 405 | 12 587 |
| Nièvre | 1 247 | 2 906 |
| Saône-et-Loire | 4 655 | 7 969 |
| Yonne | 2 431 | 6 317 |

CHIFFRES CLÉS



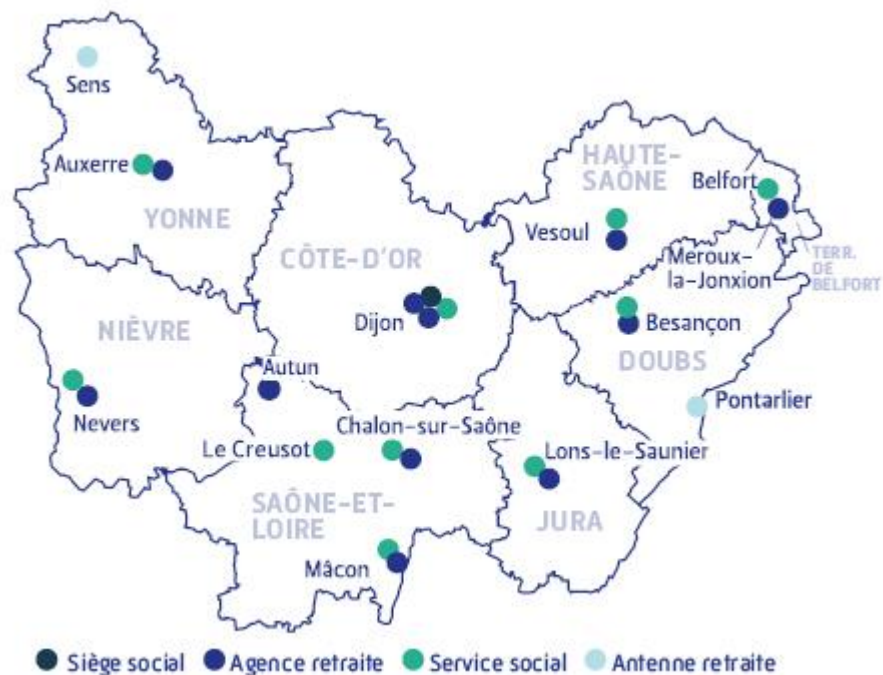
CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PRÉSENTATION DE LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La Carsat Bourgogne-Franche-Comté est un organisme de sécurité sociale en charge de 3 grandes missions :

- la préparation et le paiement de la retraite des salariés du régime général ;
- l'accompagnement et l'aide des retraités et des assurés en difficulté ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels.

La Carsat Bourgogne Franche-Comté est présente sur tout le territoire régional :



LA CARSAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EN QUELQUES CHIFFRES (2021)

Mission préparer et payer les retraites :

- 691 989 retraités soit 6,3 milliards € versés
- 34 604 demandes de retraites
- 10 331 demandes de pension de réversion

Bien vieillir et lutte contre l'isolement social :

- 15 676 358 € d'aides dédiées au maintien à domicile
- 25 588 assurés accompagnés en individuel ou collectif

Prévention des risques professionnels :

- 77 450 établissements
- 712 832 salariés en 2021
- 5,6 millions d'euros d'aides financières versées aux entreprises

LA DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les missions : assurer une mission de gestion et de prévention des AT / MP en :

- Calculant et notifiant aux entreprises leur taux de cotisation AT/MP
- Développant et coordonnant les actions de prévention des risques professionnels

Objectif : Inciter les entreprises à s'engager dans une démarche de prévention des risques professionnels, dans une logique de long terme et d'autonomie dans la prise en charge.

| | 01-19 | 20-49 | ≥ 50 |
|---------------------------------|---------|---------|---------|
| Etablissements | 70 864 | 4 327 | 2 259 |
| Salariés | 262 900 | 131 870 | 318 062 |
| Accidents du travail avec arrêt | 7 170 | 6 109 | 11 012 |
| Maladies professionnelles | 551 | 418 | 958 |
| Accidents de trajet avec arrêt | 853 | 574 | 1 380 |

Chiffres 2021

LA DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS FRAGILISÉS

Les missions : Accompagnement social et Accompagnement au bien vieillir

Accompagnement social

Notre service social, spécialisé en santé, accompagne, conseille et aide à trouver une solution adaptée aux assurés :

- dont l'état de santé impacte leur vie quotidienne et/ou professionnelle ;
- dont la fragilité sociale avérée a des répercussions néfastes sur leur santé et freine leur accès aux soins.

Nous intervenons sur 4 axes :

- **Santé et Accès aux soins :** Accompagner les assurés atteints d'une pathologie lourde ayant des répercussions sociales fortes mais également ceux dont la situation sociale rend problématique l'accès aux soins ;
- **Santé et Employabilité :** Prévenir le risque de désinsertion professionnelle ;
- **Santé et Sortie d'hospitalisation :** Accompagner le retour à domicile des personnes âgées fragilisées par une hospitalisation en lien avec les dispositifs ;
- **Santé et Bien-vieillir :** Accompagner le passage à la retraite des publics fragiles.

- 70 lieux de permanences
- 4 748 permanences réalisées
- 25 588 assurés accompagnés par le service social en individuel et/ou en collectif
- 59 183 entretiens réalisés par les assistants de service social

Accompagnement au bien vieillir

La Carsat met en œuvre une politique de prévention et d'accompagnement qui propose des réponses diversifiées aux besoins des retraités en fonction de leur niveau de fragilité, pour favoriser leur maintien à domicile et prévenir leur perte d'autonomie (GIR 5 et 6) :

- o ateliers de prévention sur les thématiques du bien vieillir pour favoriser le maintien de l'autonomie des retraités ;
- o aides diversifiées destinées à leur permettre de rester autonomes à domicile (plan d'actions personnalisé, aide au retour à domicile après hospitalisation, conseils et aides pour l'adaptation du logement, aides financières ponctuelles...).

Elle apporte son concours financier, par des prêts et des subventions, à des projets visant à :

- o adapter ou diversifier l'offre de services de proximité en faveur des retraités ;
- o améliorer la vie sociale et le cadre de vie des personnes retraitées autonomes dans les « lieux de vie collectifs ».

| Les chiffres clés de l'année 2022 | | |
|---------------------------------------|--|-----------------|
| Maintien à domicile | Aides au maintien à domicile | 15 676 358,00 € |
| | dont Ateliers Bons Jours | 312 000,00 € |
| Actions collectives de prévention | Subventions | 1 546 146,00 € |
| Habitat et cadre de vie | Aides individuelles | 2 660 944,00 € |
| | dont Pack habitat social | 647 500,00 € |
| Lieux de vie collectifs | Subventions immobilières | 949 387,00 € |
| | Autorisation de programme (prêts) | 7 374 941,00 € |
| Maintien à domicile en nombre d'aides | Nombre de Commandes d'évaluation | 14 994 |
| | Nombre de bénéficiaires « sortie d'hospitalisation » | 3 091 |
| | Nombre de logements individuels adaptés | 1 583 |
| | Nb Prêts à taux zéro (micro crédit) de 2015 à 2018 | 141 |

EXEMPLES DE PROJETS DE BAILLEURS

Néolia

4 thématiques concernant les partenariats avec la CARSAT :

- Les adaptations pour séniors ou personnes âgées ;
- Le financement de logements séniors ;
- La stratégie amiante à laquelle la CARSAT est associée, avec une référente Amiante en interne, une première pour les bailleurs sociaux ;
- Le dossier prévention des chutes sur les chantiers : innovation pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

Exemple d'adaptation du logement :

La CARSAT BFC a permis le financement de 305 adaptations entre 2020 et 2022 pour un montant global de 526 750 €, soit environ 1 750 € par adaptation.

Ces travaux sont proposés à nos locataires dont la situation nécessite des adaptations pour mieux vivre dans leur logement. Ils participent au maintien à domicile des séniors, à l'amélioration du cadre de vie des personnes porteuses de handicap, etc.



Partenariat concernant l'amiante

Néolia a fait le choix, dès 2013, de clarifier et structurer sa stratégie pour satisfaire aux obligations pesant sur ses métiers et vis-à-vis de ses collaborateurs. Face aux enjeux, des décisions fortes ont été prises : la nomination d'un référent Amiante, la mise en place d'un plan d'actions (repérages et cahier des charges), la communication et l'information de l'ensemble des protagonistes intervenants dans le processus de gestion de l'amiante. Néolia a aussi établi la cartographie de l'état des lieux des DTA sur son patrimoine.

Partage d'expériences sur la gestion de l'amiante

En janvier 2016, Néolia, en partenariat avec la Carsat, a organisé une journée débat, avec la participation des référents amiantes d'organismes institutionnels franc-comtois. Au programme de cette journée, une présentation de la stratégie amiante de Néolia, des interventions des référents amiante des organismes institutionnels, puis débat entre les participants.

Domanys

Domanys a répondu à un appel à projets en 2021 et 2022 pour obtenir une subvention dans le cadre de l'adaptation des logements au vieillissement et a reçu un avis favorable tant en 2021 qu'en 2022.

L'objectif de Domanys est de maintenir les seniors à leur domicile le plus longtemps possible, par des adaptations de leur logement et par l'apport de services. En 2021, 16 logements ont bénéficié d'une subvention Carsat. En attente de validation pour 2022.

Domanys a également mis en place des actions auprès des seniors :

- Journal « Vivre Ici » (avec notamment des conseils en termes de santé/bien-être) ;
- Service de conciergerie administrative PAPERNEST (qui permet à tout moment de renégocier les contrats d'assurance, d'énergie, FAI... pour un gain de pouvoir d'achat) ;
- Service TOUTES MES AIDES, site de recherche d'éligibilité à plus de 1 200 aides financières nationales et locales ;
- Contrat Multiservices UNICIA pour les petits travaux dans le logement ;
- Un Service Relations Clients à l'écoute du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h30 ;
- Des procédures internes liées au traitement des Demandes d'interventions techniques ;
- L'intervention possible de deux CESF en cas de problématique particulière dans les logements ;
- La mobilisation de ses partenaires en tant que de besoin (si impayés ou si troubles de voisinage ou si problème particulier en termes de comportement).

Orvitis

La nouvelle résidence senior Sérénitis de Pontailier-sur-Saône est réalisée dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment construit en 1977, rue de Franche-Comté.

L'organisation des 12 logements existants et complètement revue pour proposer des typologies adaptées aux demandes des personnes de plus de 65 ans : 7 T2 et 5 T3. Ils seront notamment équipés de volets roulants électriques, de douches plein pied et d'un nouveau système d'interphonie.

La rénovation vise également à faciliter l'accessibilité aux logements, avec la création d'un ascenseur, et à apporter plus de confort aux futurs locataires avec l'ajout d'un balcon pour chaque logement.

La CARSAT contribue aux travaux d'accessibilité de ce projet à hauteur de 219 450 € et plus largement participe au développement des résidences Sérénitis sur l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or.

Habellis

Depuis 2020, Habellis s'est engagée dans le cadre de l'appel à projet de la CARSAT dans l'accompagnement au vieillissement et la prévention de la perte d'autonomie.

Le bien vivre et le maintien à domicile est une des priorités d'Habellis qui poursuit sa politique d'adaptation et d'aménagement de ses logements occupés par des personnes âgées et/ou à mobilité réduite. En 2022, sur les 198 adaptations de logements réalisées sur notre patrimoine locatif, l'accompagnement de la CARSAT a permis 60 adaptations sur divers équipements : baignoires transformées en douches, installations de barres d'appui, de volets roulants électriques ou encore de rampes d'accès. Chaque situation est étudiée individuellement et avec attention pour répondre au mieux à leurs besoins. La prise en charge des travaux nécessaires est totale et aucune augmentation de loyer n'est pratiquée.

D'autres actions sont réalisées pour favoriser le lien social et intergénérationnel : contacts et visites en période de canicule, animations, ateliers etc. Habellis est en cours d'élaboration de sa première Charte de Projet de Vie Sociale et Partagé pour ses locataires seniors dans le cadre de son projet HAPILLIS, et ce, dans un esprit d'innovation sociale, au service du bien vieillir.

